

Politique « Bonne bouffe »

Le contexte

- ◆ Dans le cadre de la campagne « *J'ai l'cœur à Verdun* » lancée il y a deux ans, et s'inspirant du « *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* », l'arrondissement de Verdun a décidé de se doter d'une politique « Bonne bouffe » pour faire la promotion de la saine alimentation. C'est ainsi que dorénavant, les concessions alimentaires, incluant les concessions de machines distributrices, opérant dans le cadre des installations de l'arrondissement devront se conformer à cette politique.

Le préambule – Faire de meilleurs choix

- ◆ **Choisir** de manger santé, c'est faire le pont entre ses goûts, les saveurs et les meilleurs **choix** santé disponibles.
- ◆ **Choisir** des aliments nutritifs et un menu équilibré contribue à promouvoir une meilleure santé du cœur et un poids santé.
- ◆ Des **choix** d'aliments santé contribuent à diminuer les risques de développer certaines formes de cancer, le diabète, l'hypertension.

Les objectifs

- ◆ Encourager les **usagers** des services ou des concessions alimentaires sous sa juridiction directe à accroître la consommation d'aliments sains reconnus par le « *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* » ;
- ◆ Encourager les **gestionnaires** des concessions alimentaires à bonifier l'environnement alimentaire dans le but de favoriser l'achat d'aliments santé.

Les objectifs spécifiques :

- ◆ Sans bannir les produits actuellement offerts dans ces concessions alimentaires de l'arrondissement de Verdun, **élargir dans une proportion équivalente la gamme de produits « Bonne bouffe »** ;
- ◆ Suggérer des **alternatives réalistes** dans les choix de produits à offrir.

Les objectifs opérationnels

- ◆ Encourager dans les endroits où elle a juridiction, la consommation de produits santé, tel que suggéré par le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*;
- ◆ Élargir **progressivement** l'offre de produits santé dans les concessions alimentaires et dans les machines distributrices;
- ◆ Tenir compte de la **capacité financière des usagers**;
- ◆ Favoriser lors d'**événements spéciaux** sous la responsabilité de l'arrondissement la consommation d'alimentation santé;

Les clientèles cibles

- ◆ Les **utilisateurs** des concessions alimentaires et des machines distributrices à l'intérieur des installations de l'arrondissement;
- ◆ Les **gestionnaires** des concessions alimentaires et des machines distributrices;
- ◆ Le **personnel** concerné de l'arrondissement.

Les concessions alimentaires

Les entreprises ou les individus intéressés à offrir leurs services alimentaires (concession ou machine distributrice), que ce soit sur une base contractuelle ou ponctuelle **devront obligatoirement se conformer aux directives** de la politique « Bonne bouffe » de l'arrondissement de Verdun.

**Responsabilité du gestionnaire
des concessions alimentaires ou des machines distributrices**

Le concessionnaire alimentaire s'engage à :

- ◆ bonifier l'offre de produits santé en proposant, dans une proportion au moins équivalente aux produits actuellement offerts, des aliments reconnus par le « *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* »
- ◆ rendre intéressante la gamme de produits santé;
- ◆ faire la promotion d'aliments santé en mettant ceux-ci en évidence;
- ◆ bannir les aliments contenant des gras « trans »;
- ◆ remplacer progressivement les boissons gazeuses par des boissons santé;
- ◆ tenir compte de la capacité financière des usagers.

Date d'entrée en vigueur

La politique « Bonne bouffe » de l'arrondissement de Verdun entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'arrondissement.

La politique « Bonne bouffe » a été adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 6 septembre 2006.